
États financiers de Fondation de l'INRS

30 avril 2026

Rapport de l'auditeur indépendant	1-3
État des résultats	4
État de l'évolution de l'actif net	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de la
Fondation de l'INRS

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'INRS (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2026, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 30 avril 2026, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autre point – rapport du prédécesseur

Les états financiers pour l'exercice terminé le 30 avril 2025 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états financiers une opinion non modifiée en date du 29 septembre 2025.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle. Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Le 21 septembre 2026

¹ CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° A132478

Fondation de l'INRS**État des résultats**

Exercice terminé le 30 avril 2026

	Notes	2026	2025
		\$	\$
Produits			
Apports			
Institut national de la recherche scientifique (INRS)	10	703 432	701 000
Dons et contributions		383 712	374 760
Produits de placements affectés à la recherche et à la formation	8	124 500	364 500
Événements et commandites		1 511	1 299
Produits de placements	4	30 470	33 851
		1 243 625	1 475 410
Charges			
Salaires et charges sociales		656 024	523 191
Honoraires		73 915	87 632
Représentation, événements, déplacements et formation		25 543	42 473
Assurances		2 909	2 816
Fournitures, matériel et imprimés		4 112	18 917
Équipements et frais informatiques		919	592
Télécommunications		298	255
Frais bancaires		314	145
Cotisations et abonnements		3 195	2 302
Amortissement des immobilisations corporelles		4 929	5 915
Démarchage et sollicitation		9 874	12 028
Bourses et contributions versées à l'INRS	10	470 744	826 212
		1 252 776	1 522 478
Insuffisance des produits par rapport aux charges		(9 151)	(47 068)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'INRS**État de l'évolution de l'actif net**

Exercice terminé le 30 avril 2026

	2026			2025
	Investi en immobilisa- tions	Non affecté	Affectation externe dotation	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	8 093	367 368	5 637 309	6 012 770
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(4 929)	(4 222)	—	(9 151)
Investissement en immobilisations	1 827	(1 827)	—	—
Apports reçus à titre de dotation	—	—	—	5 637 309
Solde à la fin	4 991	361 319	5 637 309	6 003 619

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fondation de l'INRS
État de la situation financière
au 30 avril 2026

	Notes	2026 \$	2025 \$
Actif			
À court terme			
Encaisse		1 474 690	1 053 835
Débiteurs	3	10 475	69 001
Frais payés d'avance		5 555	4 480
		1 490 720	1 127 316
Placements	5	11 585 302	11 480 735
Immobilisations corporelles	6	4 991	8 093
		13 081 013	12 616 144
Passif			
À court terme			
Comptes fournisseurs et charges à payer	7	927 537	1 341 085
Apports reportés	8	6 149 857	5 262 289
		7 077 394	6 603 374
Actif net			
Investi en immobilisations		4 991	8 093
Non affecté		361 319	367 368
Affectation d'origine externe à titre de dotation	10	5 637 309	5 637 309
		6 003 619	6 012 770
		13 081 013	12 616 144

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom du conseil

 _____, administratrice
 _____, administratrice

	2026	2025
	\$	\$
Activités de fonctionnement		
Insuffisance des produits par rapport aux charges	(9 151)	(47 068)
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	4 929	5 915
Variation de la juste valeur des placements	(240 000)	(364 500)
	(244 222)	(405 653)
 Variation nette d'éléments du fonds de roulement de fonctionnement		
Débiteurs	58 526	(56 819)
Frais payés d'avance	(1 075)	600
Comptes fournisseurs et charges à payer	(413 548)	100 015
Apports reportés	887 568	(30 114)
	287 249	(391 971)
 Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(2 161 367)	(3 300 000)
Cession de placements	2 296 800	4 072 466
Acquisition d'immobilisations corporelles	(1 827)	(3 467)
	133 606	768 999
 Augmentation nette de l'encaisse	420 855	377 028
Encaisse au début	1 053 835	676 807
Encaisse à la fin	1 474 690	1 053 835

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Statuts et nature des activités

La Fondation de l'INRS (la « Fondation »), constituée en vertu de la Partie III de la *Loi sur les compagnies* (Québec), contribue à l'avancement de l'éducation en accélérant le rayonnement et le développement de l'Institut national de la recherche scientifique (INRS) et des travaux de sa communauté étudiante et scientifique. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des produits

Apports

La Fondation applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et constatés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré. Les apports reçus à titre de dotations sont présentés comme des augmentations directes de l'actif net.

Produits de placements

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de transaction et les produits qui en découlent sont constatés aux résultats selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les produits d'intérêts sont constatés en fonction du temps écoulé, les distributions de fonds communs sont constatées lorsque celles-ci sont déclarées et les variations de la juste valeur le sont au moment où elles se produisent.

Les produits de placements incluent les produits d'intérêts, les distributions de fonds communs ainsi que les variations de la juste valeur.

Les produits de placements non grevés d'affectations d'origine externe sont constatés à l'état des résultats au poste Produits de placements.

Les produits de placements grevés d'affectations d'origine externe sont comptabilisés à titre d'autres apports reportés.

Instruments financiers

Évaluation initiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où la Fondation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par la Fondation dans le cadre de l'opération.

2. Méthodes comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de la Fondation provenant d'opérations non conclues avec des apparentés sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers), à l'exception des placements en fonds communs, qui sont évalués à la juste valeur, alors que ceux provenant d'opérations entre apparentés sont évalués selon la méthode du coût (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers comptabilisés à la juste valeur sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire. Tout escompte ou prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode linéaire et comptabilisé à l'état des résultats à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, la Fondation comptabilise à l'état des résultats une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise dans l'état des résultats de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont comptabilisées au coût et sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes et les durées indiquées ci-dessous.

Mobilier et équipement de bureau	Linéaire	5 ans
Équipement informatique et logiciels	Linéaire	3 ans

Les immobilisations sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Avantages sociaux futurs

La Fondation participe au Régime de retraite de l'Université du Québec (RRUQ), un régime interentreprises à prestations définies garantissant le paiement de prestations de retraite au personnel participant du réseau de l'Université du Québec. La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée à ce régime de retraite puisque la Fondation ne dispose pas d'informations suffisantes pour y appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies. En conséquence, les cotisations à ce régime sont comptabilisées en charges au moment où elles sont exigibles.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Débiteurs

	2026	2025
	\$	\$
Taxes à la consommation à recevoir	1 811	6 798
Dons et contributions à recevoir	8 664	55 000
Sommes à recevoir de l'État	—	7 203
	10 475	69 001

4. Produits de placements

	2026	2025
	\$	\$
Tirées de ressources détenues à titre de dotation et affectées à la recherche et à la formation	679 834	710 505
Montants reportés – affectés à la recherche et à la formation (note 8)	679 834	710 505
	—	—
Encaisse		
Produits d'intérêts		
Non affectés	30 470	33 851
	30 470	33 851

5. Placements

	2026	2025
	\$	\$
Placements évalués à la juste valeur		
Parts de fonds communs d'obligations	5 236 176	4 762 081
Parts de fonds communs d'actions	6 349 126	6 718 654
	11 585 302	11 480 735

6. Immobilisations corporelles

	2026		2025
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$
Mobilier et équipement de bureau	15 290	13 609	1 681
Équipement informatique	13 111	9 801	3 310
	28 401	23 410	4 991
			3 782
			4 311
			8 093

7. Comptes fournisseurs et charges à payer

	2026	2025
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer		
INRS	796 776	1 147 235
Sommes à remettre à l'État	9 693	—
Autres	34 828	52 630
Salaires et charges sociales à payer	17 426	60 282
Vacances à payer	68 814	80 938
	927 537	1 341 085

8. Apports reportés

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées qui, en vertu d'affectations d'origine externe, sont destinées à couvrir des bourses et des contributions d'un prochain exercice.

	2026	2025
	\$	\$
Dons et contributions		
Solde au début	127 454	157 568
Montant encaissé au cours de l'exercice	672 945	320 708
Montant constaté aux résultats	(344 134)	(350 822)
Solde à la fin	456 265	127 454
Produits de placements affectés à la recherche et à la formation		
Solde au début	5 134 835	—
Montant encaissé au cours de l'exercice	3 423	4 788 830
Variation nette de la juste valeur des placements	679 834	710 505
Montant constaté aux résultats	(124 500)	(364 500)
Solde à la fin	5 693 592	5 134 835
	6 149 857	5 262 289

9. Avantages sociaux futurs

La Fondation participe à un régime à prestations définies commun à l'ensemble des établissements de l'Université du Québec, soit le RRUQ. Le nombre de participants pour l'ensemble des établissements au 31 décembre 2025 est de 10 974 (10 732 au 31 décembre 2024), dont six participants pour la Fondation (quatre participants au 31 décembre 2024).

La charge de l'exercice de la Fondation relative aux contributions à ce régime s'élève à 40 422 \$ (43 619 \$ en 2025).

Puisqu'il s'agit d'un régime interentreprises pour lequel le montant d'obligation attribuable à chaque entité avec droit de participation ne peut être quantifié, il est impossible d'estimer les cotisations éventuellement nécessaires à la capitalisation de la quote-part de la Fondation des prestations acquises, mais non capitalisées aux termes du RRUQ.

Par conséquent, la Fondation n'est pas en mesure de comptabiliser le RRUQ comme un régime à prestations définies et le comptabilise plutôt comme un régime à cotisations définies.

Les informations concernant le RRUQ présentées dans les états financiers audités joints au rapport annuel le plus récent du RRUQ font état d'un surplus de 301 M\$ au 31 décembre 2025 (507 M\$ au 31 décembre 2024). Le rapport annuel publié par le comité de retraite peut être consulté au www.rruq.ca.

10. Opérations entre apparentés

Au cours de l'exercice, la Fondation a conclu les opérations suivantes avec ses administrateurs :

	2026	2025
	\$	\$
Produits		
Dons et contributions	148 175	18 554

Ces opérations ont été effectuées dans le cours normal des activités et ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

De plus, l'INRS fournit à la Fondation, dans laquelle elle détient un intérêt économique, les locaux nécessaires à ses activités administratives et assume certaines prestations de services, notamment en matière de gestion des ressources financières, humaines, matérielles et informationnelles, dont les frais sont pris en charge en partie par l'INRS.

Lors de l'exercice précédent, la Fondation a acquis des actifs de l'INRS et a pris en charge les affectations dont ils étaient grevés. Les actifs acquis et les passifs repris incluaient des placements d'une valeur de 11 542 696 \$ ainsi que des apports reportés d'un montant de 4 788 830 \$, en contrepartie d'un compte à payer à l'INRS de 1 116 557 \$ dont un solde résiduel de 696 576 \$ reste à payer au 30 avril 2026. Cette opération a donné lieu à une augmentation de l'actif net affecté à titre de dotations de 5 637 309 \$. Cette opération est évaluée à la valeur comptable, à l'exclusion des instruments financiers qui en découlent.

11. Instruments financiers

En raison de ses actifs et passifs financiers, la Fondation est exposée aux risques suivants liés à l'utilisation des instruments financiers :

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers de la Fondation fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. La Fondation est exposée à certains de ces risques, comme le décrivent les paragraphes suivants.

a) Risque de change

La Fondation détient des fonds communs d'actions internationales. Par conséquent, elle est indirectement exposée aux fluctuations des devises.

b) Risque de taux d'intérêt

La Fondation détient des participations dans des fonds communs détenant des titres à revenu fixe. Par conséquent, une variation des taux d'intérêt du marché aura une incidence indirecte sur la juste valeur de ces fonds communs.

c) Risque de prix autre

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. La Fondation est indirectement exposée à ce risque puisque certains fonds communs dans lesquels elle détient des participations incluent des actions cotées, dont la valeur fluctue en fonction du cours du marché.

Risque de crédit

Le risque de crédit découle du fait que la Fondation détient des participations dans des fonds communs qui détiennent des placements en obligations. De ce fait, il existe un risque qu'un émetteur de ces placements ne s'acquitte pas de ses obligations envers la Fondation, ce qui aurait une incidence sur l'actif de la Fondation.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'un organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Fondation est exposée à ce risque principalement en regard de ses comptes fournisseurs et charges à payer.

12. Chiffres comparatifs

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle adoptée pour l'exercice considéré.